



NIL MAGNUM SINE LABORE

# L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

### PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 12 novembre 2019 à 19 h 30**, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 2699, avenue Adhémar-Raynault

No de lot : 2 894 276

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à régulariser l'implantation d'un garage détaché pour véhicule automobile dont la marge avant secondaire est de 4,37 mètres, alors que la marge avant secondaire prescrite par le règlement relatif au zonage numéro 300-2015 est de 4,57 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 0,20 mètre.

Le tout tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par Mélanie Chaurette, arpenteure-géomètre, dossier 1378-0014, minute 21393, daté du 17 septembre 2019.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2019.

Donné à L'Assomption, ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2019.

Jean-Michel Frédérick, avocat  
Greffier